

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN

Tél.: 03 87 28 30 80 Fax: 03 87 02 79 32

Mél: pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Réf.: PR

Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement

d'un secteur d'habitat pour l'AFUA de la Kleinwitz à

SPICHEREN

Accord avant le délai de 2 mois

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Maire de SPICHEREN Mairie 61, Place de la Charente 57350 - SPICHEREN

Metz, le 26 octobre 2012

M. le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

Aménagement d'un secteur d'habitat par l'A.F.U.A. - Viabilisation d'une partie de la zone U1 et 1AU0 du PLU au lieudit "Kleinwitz" situé entre la rue des hauteurs / rue du 06 Août et la rue de l'Ecole

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 octobre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du secteur Bassin Houiller pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire , l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- M. le Président de l'A.F.U.A. de la Kleinwitz

- Bureau d'études GUELLE & FUCHS de Forbach

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Direction Départementale des Territoires 17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 1 Horaire d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h www.moselle.gouv.fr